Anti-Doping Questionnaire

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Tunisie

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Questionnaire 0.1

Objectif:

Afin de se conformer aux exigences de l'article 9 de la Convention contre le dopage, les États parties sont invités à soumettre des informations au Conseil de l'Europe via un questionnaire annuel en ligne sur la politique antidopage pour l'année 2023.

Instruction:

Pour des instructions générales, veuillez sélectionner les liens de documentation en haut de la page.

Pour des instructions spécifiques, veuillez noter que chaque question dispose d'outils d'aide supplémentaires - réponses précédentes et informations spécifiques liées à cette question.

Si vous rencontrez des problèmes qui vous empêchent de remplir le questionnaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2023 avant le 1 juin 2024.

Questions:

1. Nombre d'athlètes

Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numerique minimale autorisée : 0

[2638]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numerique minimale autorisée : 0

[198000]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau récréatif

Valeur numerique minimale autorisée : 0

[0]

[X] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numerique minimale autorisée : 0

[63]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numerique minimale autorisée : 0

[] Donnée indisponible
athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été Valeur numerique minimale autorisée : 0
[25] [] Donnée indisponible
athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver Valeur numerique minimale autorisée : 0
[0] [] Donnée indisponible
athlètes faisant partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles (RTP) de votre ONAD
[17] [] Donnée indisponible
2. Définition du dopage
Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?
[X] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe
[X] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO
[X] Code mondial antidopage
[X] Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national) :Loi n°54/2007 Pièces-jointes loi 54.pdf
3. Liste des produits dopants
Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?
[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA
[] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de su
(T-DO)
[] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le spo (UNESCO)
[] Autre, veuillez préciser :
4. Listes de dopage supplémentaires
Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question de la disponibilité des substances de la complexité de la
() Oui, veuillez préciser :
(X) Non
5. Lois antidopage

Page: 2

Votre pays dispose-t-11 d'une legislation antidopage?
[X] Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention).Loi 54/2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport
[] Autres types de normes nationales ou régionales, y compris des articles d'une loi relative au sport ou des décrets, veuillez précise
[] Non
Pièces-jointes
∑ loi 54.pdf
6. Organisation nationale antidopage (ONAD)
Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible
(X) Autorité publique
() Organisation non gouvernementale
() Entreprise privée
() Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.
() Autre, veuillez préciser :
Pièces-jointes

7. Financement du programme antidopage
Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2023 (ou autre période de 12 mois, le cas échéant) ? Valeur numerique minimale autorisée : 0
[189380] montant en euros (estimation)
[] Donnée indisponible
8. Sources de financement
Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en
pourcentage:
[X] Gouvernement91%
[] Comité national olympique (CNO)0%
[] Autres organisations sportives0%
[X] Paiement à l'acte9%
[] Secteur privé0%
[] Autre0%
9. Répartition du financement
Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

Page: 3

[25] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)

[23] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des

passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)
[0] Collecte de renseignements et enquêtes
[0] Gestion des résultats/juridique
[10] Éducation
[0] Recherche
[0] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
[42] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration)Gestion administrative, administration (frais de loyer, factures) achat d'équipements bureautiques et logistique [] Donnée indisponible
10. Budget du sport
Quel est la montant alloué au sport dans le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2023 (ou autre période de 12 mois le cas échéant) ?
[56193101] montant en Euro (estimation). 0Commentaire, le cas échéant [] Donnée indisponible
11. Restriction du financement public aux organisations
Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?
() Oui, tout le financement est refusé
(X) Un montant limité de financement est retenu
() Aucune implication financière
() Information non disponible / Commentaire
12. Restriction du financement public des individus
L'aide financière au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?
(X) Oui, tout le financement est refusé
() Un montant limité de financement est retenu
() Non
() Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement
() Information non disponible / Commentaire
13. Activités de l'ONAD

Sous-traitez-vous une partie de votre programme antidopage à un tiers délégué (p. ex. des fournisseurs de services, une autre ONAD) ?

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons, combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons?

- [9] Agents de contrôle du dopage
- [4] Agents de collecte de sang
- [8] Escortes/chaperons
- [] Donnée indisponible

17. Utilisation des laboratoires de l'AMA

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2023 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez)

Indiquer tous les laboratoires concernés	Barcelone / Autriche		
[] Donnée indisponible			
18. Statistiques de contrôle		•	
Combien d'échantillons ont été collectés dans le	cadre de votre programme natio	onal de contrôles en 2023 ?	
	Urine	Sang (y compris PBA et GSS)	
Échantillons en compétition Valeur numerique minimale autorisée : 0	165	19	
Échantillons hors compétition Valeur numerique minimale autorisée : 0	192	97	
19. Contrôles à l'étranger		•	
Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autori les tiers délégués) ?	ité qui résident ou s'entraînent à	à l'étranger (directement ou en faisant appel à	
() Oui			
(X) Pas en 2023, mais nous avons l'autorisation de	e le faire		
() Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire	e / Commentaire		
20. Système disciplinaire		•	
Dans quelle mesure votre pays a-t-il mis en œuvi			
(X) Entièrement mis en œuvre			
() Partiellement mis en œuvre			
() Non mis en œuvre			
21. Processus d'audience		•	
Veuillez fournir des renseignements complément	taires sur les audiences :		
L'instance d'audition est-elle indépendante et i	impartiale?		
(X)Oui			
() Non			
Le droit à une défense effective est-il assuré, c de temps pour préparer sa défense, d'être assist			
(X)Oui			
() Non			
A qui incombe les dépens de la procédure ? Pa de la décision de l'instance, un tiers	ar exemple, l'athlète ou une autr	re personne sanctionnée, l'ONAD, en fonction	

(X) VVeuillez décrireL'ANAD se charge des dépenses, cependant, les membres des comités de disciplines de chargent des dossiers

à titre gracieux.
Existe-t-il un mécanisme d'aide juridictionnelle gratuite (éventuellement sous certaines conditions) ?
() Oui
(X) Non
22. L'audition publique
Comment le principe de l'audition publique est-il mis en œuvre dans votre pays ?
() L'audience publique est accordée par défaut sans limitation
() L'audience publique est accordée par défaut, mais peut être tenue à huis clos sur décision de l'instance d'audience
() Les audiences se tiennent à huis clos, mais les athlètes/personnes accusées peuvent demander une audience publique
(X) Les audiences se tiennent uniquement à huis clos
23. Système disciplinaire d'appel

Veuillez décrire la procédure de traitement des violations des règles antidopage. S'il n'y a pas eu de changement depuis 2022, vous pouvez copier le texte de l'année précédente (voir le bouton en haut à droite de la fenêtre)

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Chaque sportif ou toute autre partie soumise aux règles anti-dopage a le droit de soumettre à l'ANAD une demande de révision de sa sanction en lien avec une violation des règles antidopage dans les délais.

Sa demande sera traitée par le Comité de Révision défini par les articles 18 et 22 du décret 2008-103 fixant l'organisation ainsi que les modalités de fonctionnement de l'agence nationale de lutte contre le dopage.

[] Donnée indisponible

24. Violation des règles antidopage

Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2023 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

	Cas initiés	Cas ayant donné lieu à une sanction	Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite Valeur numerique minimale autorisée : 0	7	2	0
Usage ou tentative d'usage Valeur numerique minimale autorisée : 0	1	1	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement	4	1	0
d'un échantillon Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Manquements aux obligations en matière de localisation	0	0	0
Valeur numerique minimale autorisée : 0			

Falsification	0	0	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				
Possession	0	0	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				
Trafic	0	0	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				
Administration	1	1	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				
Complicité	0	0	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				
Association prohibée	0	0	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				
Représailles	0	0	0	
Valeur numerique minimale autorisée : 0				

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes



suivi vrad initiées 2023.pdf

25. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

- [X] Droit, veuillez préciser Informer le procureur de la république pour les cas positifs des produits narcotiques et canabinoides (loi 54/2007 article 22)
- [X] Accord, veuillez préciser Avec la douane, coopération pour le traitement des dossiers de saisies impliquant par exemple des substances interdites chez les sportifs
 - [] Activités ad hoc, veuillez préciser
- [X] Autre, veuillez préciser Les forces de l'ordre (représentants du ministère de l'Intérieur et de la Douane) sont officiellement impliqués au sein de la Plateforme Nationale de la Conformité à la Convention Internationale de Lutte contre le Dopage dans le Sport de l'UNESCO.

Aucune

26. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

- [X] Sanctions pénales, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne
- [X] Sanctions financières, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne
- [X] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne
- [X] ÿMesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser les sanctions sont appliquées conformément au code de la Douane tunisienne

] Autres

] Informations non disponibles

Pièces-jointes

© Code de la Douane Tunisie : https://https://www.douane.gov.tn/code-des-douanes/

77	C	1	, C.	1 1 1	1 4
,,	Statictioniec	relatives	all trafic	de produite	donante
<i>- 1</i> .	Statistiques	1 Clatt v CS	au uanc	uc broduits	uobants

Les	services re	épressifs	partagent-ils	avec l'ONAD	les o	données relatives	aux sais	ies de	substances	dopantes	?

() Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2023

(X) Non. commentaire (facultatif)

) Autre, veuillez préciser

28. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage reçoivent des formations et par qui ?

	ONAD	Autres organismes ; veuillez les énumérer	Non ciblé en 2023
Athlètes de niveau international	[X]	[]	[]
Athlètes de niveau national	[X]	[]	[]
Jeunes athlètes	[X]	[]	[]
Enfants / Sport scolaire	[X]	[]	[]
Athlètes récréatifs	[]	[]	[X]
Athlètes revenant d'une sanction	[]	[]	[X]
Entraîneurs, formateurs	[X]	[]	[]
Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	[X]	[]	[]
Professionnels médicaux / paramédicaux	[X]	[]	[]
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	[X]	[]	[]
Parents	[]	[]	[X]
Enseignants (scolaires et universitaires)	[X]	[]	[]
Etudiants de l'université	[]	[]	[X]
Sponsors commerciaux	[]	[]	[X]
Médias, journalistes	[]	[]	[X]

29. Éducation antidopage obligatoire

La réalisation d'un programme national d'éducation antidopage (confirmation d'une formation en personne, certificat

d'apprentissage en ligne ou similaire) est-elle obligatoire pour une partie de votre structure sportive ?	
() Non, l'éducation antidopage est volontaire	
(X) Oui, il est obligatoire pour certains groupes d'athlètes et de personnel d'encadrement (par exemple, l'équipe olympiqu	e et
paralympique), veuillez préciserLa plupart des sportifs participants à des grands évènements particpent à un programme d'éduc	cation
() Autres	
30. Compléments alimentaires	•
Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?	
[X] Restreindre la disponibilité	
[] Contrôler la production	
[] Fournir une assurance qualité	
[] Étiquetage complet	
[] Limiter la publicité et la promotion	
[X] Mesures éducatives et d'information	
[] Autre, veuillez préciser :	
31. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage	•
Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?	
[] Prévention du dopage	
[] Méthodes de détection	
[] Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage	
[] Conséquences du dopage sur la santé	
[] Programmes d'entraînement physiologique et psychologique	
[] Substances ou méthodes émergentes	
[] Méthodes d'essai alternatives	
[] Aucun	
[X] AutreSuite à des conventions avec des laboratoires de recherche, un projet a été soumis dans le cadre de la bourse de Sciences sociales de l'AMA. Aucun projet n'a été réalisé pour 2023.	recherche en
32. Recherche antidopage	•
Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?	
() Oui; commentaire (facultatif)	
(X) Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif)Un projet a été soumis dans le cadre de la bourse de recherches sociales de l'AMA.	ne en
() Non; commentaire (facultatif)	
33 Publication de la recherche antidonage	

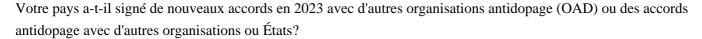
Page: 10

Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par les pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

[0] en 2023

[] Donnée indisponible

34. Accords internationaux



(X) Oui, veuillez expliquer ou télécharger le document ou fournir un lienUne convnetion a été signé avec l'AFLD et avec des laboratoires de recherche.

() Non